

Nombre d'accidents déclarés par activité économique et:

- sexe;
- âge (moins de 18 ans, 18 ans et plus);
- gravité de la lésion (mortelle ou non mortelle);
- cause de l'accident (machines, moyens de transport, autre équipement, matériaux et substances, environnement du travail, autres causes).

## COLOMBIE

### Organisme responsable des statistiques

Instituto de Seguros Sociales, Subdirección de Servicios de Salud, División Nacional de Salud Ocupacional (*Institut de sécurité sociale, Sous-Direction des services de santé, Division nationale de la santé au travail*).

### Source

Rapports transmis à l'assurance.

### Portée

*Individus:* Salariés assurés.

*Activités économiques:* Ensemble des activités économiques et des secteurs.

*Régions géographiques:* Ensemble du pays.

*Etablissements:* Non disponible.

### Types d'accidents du travail couverts

Lésions déclarées, y compris les accidents de trajet.

### Concepts et définitions

Non disponible.

*Période d'absence du travail minimum:* non disponible.

*Période maximale pour qu'un décès soit considéré comme une lésion professionnelle mortelle:* non disponible.

### Documentation

*Références bibliographiques:* Les données sont publiées dans: Instituto de Seguros Sociales: *Informe Estadístico* (publication annuelle).

*Données publiées par le BIT:* Les données suivantes sont communiquées régulièrement au BIT en vue de leur publication dans l'*Annuaire des statistiques du travail*, concernant les lésions professionnelles déclarées (y compris les accidents de trajet): nombre total de personnes blessées et nombre de personnes blessées mortellement. Depuis 1995, les données concernant le nombre de personnes blessées ayant perdu du temps de travail et le nombre de jours de travail perdus sont également disponibles et elles sont classées par activité économique. Le nombre de personnes à risque est également fourni et enregistré dans la base de données LABORSTA.

## REPUBLIQUE DE COREE

### Organisme responsable des statistiques

Ministry of Labour, Industrial Safety and Health Bureau (*Ministère du Travail, Bureau de la sécurité et de la santé au travail*).

### Source

Rapports transmis à l'assurance.

### Portée

*Individus:* Ensemble des personnes assurées.

*Activités économiques:* Ensemble des activités économiques et des secteurs.

*Régions géographiques:* Ensemble du pays.

*Etablissements:* Etablissements employant dix salariés ou plus; avant le 7 janvier 1991, établissements de cinq salariés ou plus.

### Types d'accidents du travail couverts

Lésions professionnelles indemnisées y compris les maladies professionnelles et les accidents de trajet.

### Concepts et définitions

Non disponible.

*Période d'absence du travail minimum:* non disponible.

*Période maximale pour qu'un décès soit considéré comme une lésion professionnelle mortelle:* non disponible.

### Documentation

*Références bibliographiques:* Les données sont publiées dans: Ministry of Labour: *Annual Report*.

*Données publiées par le BIT:* Les données suivantes sont communiquées régulièrement au BIT en vue de leur publication dans l'*Annuaire des statistiques du travail*, concernant les lésions professionnelles indemnisées (y compris les maladies professionnelles et les accidents de trajet) classées selon les grandes branches d'activité économique: nombre de personnes blessées mortellement, nombre de personnes blessées ayant perdu du temps de travail y compris celles n'en ayant pas perdu mais ayant bénéficié de soins médicaux pendant au moins quatre jours, total de ces deux groupes; nombre de journées de travail perdues par les personnes blessées ayant perdu du temps de travail; taux de lésions mortelles. Le nombre de personnes à risque (nombre total de personnes assurées) est également fourni et enregistré dans la base de données LABORSTA.

## COSTA RICA

### Organisme responsable des statistiques

Instituto Nacional de Seguros (INS) (*Institut national d'assurance*).

### Périodicité

Annuelle.

### Source

Déclarations des accidents soumises à l'INS et programme d'information statistique sur les lésions professionnelles et la santé au travail.

### Portée

*Individus:* Travailleurs couverts par l'INS.

En 1996, environ 687 000 travailleurs étaient couverts (soit 60 pour cent de la population pourvue d'un emploi).

*Activités économiques:* Ensemble des activités économiques et des secteurs.

*Régions géographiques:* Ensemble du pays.

*Etablissements:* Tous types et tailles d'établissements.

### Types d'accidents du travail couverts

Lésions indemnisées dues à tous les types d'accidents du travail, y compris les accidents de trajet et les maladies professionnelles.

### Concepts et définitions

Non disponible.

*Période d'absence du travail minimum:* sans objet.

*Période maximale pour qu'un décès soit considéré comme une lésion professionnelle mortelle:* sans objet.

### Classifications

a) accidents mortels ou non mortels;

b) degré d'invalidité: invalidité permanente, décès, invalidité grave;

c) activité économique: selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 2, par branche;

d) profession: professions intellectuelles et scientifiques, techniciens, directeurs, employés administratifs, commerçants, travailleurs agricoles, éleveurs de bestiaux, marins pêcheurs, conducteurs, artisans (ouvriers non qualifiés), autres artisans, ouvriers à la journée, professions de services aux particuliers

e) type de lésion: non disponible;

f) cause de l'accident: accidents de chemin de fer; accidents de la circulation; accidents de véhicule non liés à la circulation; accidents impliquant des véhicules à pédales et des véhicules tirés par des animaux; accidents maritimes; accidents aériens; intoxications accidentelles avec des médicaments ou des drogues; intoxications accidentelles avec d'autres solides ou liquides (6 groupes); chutes accidentelles (4 groupes); accidents causés par un incendie; accidents dus à des facteurs naturels et environnementaux; accidents dus à l'immersion, la suffocation ou des corps étrangers; autres accidents (6 groupes); effets retardés des lésions accidentelles; réactions allergiques à des drogues ou des médicaments; lésions autoinfligées; lésions infligées par d'autres personnes; accidents dus à des interven-